

SÉCHERESSE NIVEAU CRISE



— Ensemble, soyons responsables —

Les principales restrictions actuellement en vigueur



ARROSAGE



Autorisé de 20h à 9h

Potagers



Autorisé de 20h à 8h
Arbres, arbustes en
pleine terre de moins de
2 ans



Interdit

Pelouses, jardins, espaces
verts, massifs fleuris (en
pleine terre ou en
contenants divers),
espaces arborés



LAVAGE



Véhicules à domicile
et en station :

Interdit



Terrasses, façades,
toitures : nettoyage
interdit



PISCINES



Vidange **autorisée**
uniquement après
neutralisation du
chlore



Remplissage
interdit



MILIEUX NATURELS



Prélèvements **interdits** dans les
cours d'eau, puits, fontaines
publiques



Autorisés seulement pour le maraîchage et
l'abreuvement des animaux sous conditions et
déclaration préalable.



Entretien des cours d'eau **autorisé**



Remplissage et vidange des plans
d'eau **interdits**



INDUSTRIES



Réduction de la
consommation d'eau
conformément aux
arrêtés préfectoraux,
ministériels



Retrouvez la liste complète
des mesures de restriction



sur le site internet de l'État
en Meurthe-et-Moselle



Économiser l'eau, c'est protéger notre avenir.



Préserver notre
environnement



Sécuriser la
ressource



Réduire notre
consommation

**CONTACT : Direction Départementale des Territoires
Service Environnement Risques Connaissance -03 83 91 41 06-**



VigiEau

Pour connaître les
restrictions près de
chez vous